

# SIXIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE LA Société Permanente de Construction des Artisans.

Vendredi, le 29ème jour de mai mil huit cent quatre-vingt-un, à 4 heures P. M., la sixième assemblée annuelle des actionnaires de la société a eu lieu dans les bureaux de la Société. Etaient présents :

MM. S. Lesage, J. Blanchet, Joseph Archer, jr., Joseph Plamondon, George Pâquet, Cyrille Duquet, Octave Lemieux, J. E. Dorion, Israël Turcot, Arthur Evanturel, Alfred Leclair, E. Ruelie, Arthur Giard et Narcisse Côté.

Siméon Lesage, écr., Président de la Société, fut appelé au fauteuil, et Amédée J. Auger, le secrétaire-trésorier et secrétaire *ex officio* des assemblées, prit son siège.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Les nouveaux règlements ayant été pris en considération, l'article XX est biffé, et remplacé par celle-ci : Il sera exigé dans tout acte d'obligation portant hypothèque, sur les arrérages d'intérêt ou de principal, un intérêt au taux payable sur le principal non arriéré.

Il est proposé par M. C. Duquet, secondé par M. Israël Turcot, et résolu :

Que les règlements qui viennent d'être lus, tels qu'amendés, soient adoptés et imprimés pour être distribués aux actionnaires de la Société.

Le Président fait lecture du rapport suivant :